

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 09 mars 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de procuration(s) : 1
Nombre votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame MACHET Annette, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MACHET Annette, LÉOMENT Nathalie, PIGNOUX Cécile, BOUYER Nadia, BIRAUD Alain, LE TUAL Fabien, CLUZEAU Jean-Paul, FALCONNET Eric, SEGUIN Frédérique, BOULET Marie-Hélène, GUILLAUD Elisabeth, GOYER Jean-Yves (arrivé à 20h30), CHEVALLIER Patricia, CHEVALLIER Guy

Absents excusés : MACHY Didier

Pouvoir : MACHY Didier a donné pouvoir à Mme LÉOMENT Nathalie

Absent : /

Secrétaire de séance : LÉOMENT Nathalie

Objet : Ouverture de poste - emploi saisonnier

2026/779-817

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts durant les périodes d'été. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} mai 2026 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 5 mois sur une période de 6 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité d'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égal à 35 heures à compter du 1^{er} mai 2026 pour une durée maximale de 5 mois,
- que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Nathalie LÉOMENT
Secrétaire de séance



Annette MACHET
Maire

